



Presidency of Georgia
Council of Europe
November 2019 – May 2020
Présidence de la Géorgie
Conseil de l'Europe
Novembre 2019 – Mai 2020



**Discours de David Eray, Ministre de l'environnement du canton du Jura et
Président de la délégation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
du Conseil de l'Europe**



La participation civile au niveau national et régional en Suisse : Exemples d'application dans la République et Canton du Jura (un des 26 cantons de la Confédération suisse) et en Suisse

Chers participants et participantes en ligne,

Je vous souhaite à tous et toutes de surmonter la pandémie en bonne santé, ainsi qu'à vos proches, et de trouver dans les circonstances difficiles que nous traversons un motif de plus de contribuer activement à la vie publique dans nos sociétés démocratiques.

Le thème choisi par la présidence géorgienne méritait de ne pas succomber aux mesures prises pour faire face à la propagation du COVID-19. Je félicite donc la Secrétaire générale Mme Pejčinović Burić, le maire de Tbilissi M. Kaladze, et l'Ambassadeur Giviashvili d'avoir bien voulu ouvrir de leurs contributions notre échange sur cette plateforme électronique. Je vous propose ici des informations sur la manière dont, en Suisse et plus particulièrement dans mon canton du Jura, les citoyens et citoyennes, mais aussi une partie importante des étrangers résidents, peuvent participer directement à la vie publique.

La participation civile à la prise de décision est un sujet d'importance cruciale dans mon pays, une « pierre angulaire » du système politique suisse. L'institution qui sert le plus évidemment à cette participation est le référendum (et son complément l'initiative). Depuis la fondation de la Suisse moderne, en tant qu'Etat fédéral républicain, en 1848, ces instruments, dont l'histoire est encore plus ancienne, ont été généralisés à tous les niveaux de l'Etat.

Rappel

Il y a trois niveaux de compétence au niveau suisse, qui sont définis et partagés entre

- Le niveau fédéral (national), la Confédération Helvétique, donc la Suisse ;
- Le niveau cantonal (régional), les vingt-six cantons confédérés ;
- Le niveau communal (local), au travers de toutes les communes de suisse.

1. Possibilités pour la société civile d'intervenir dans les décisions cantonales (régionales)

Initiative cantonale : Il est possible pour la population de proposer une nouvelle base légale ou une modification constitutionnelle. Pour cela, il faut un minimum de 2000 citoyens qui signent le texte ou alors 8 communes. Cela fut utilisé récemment par exemple pour le salaire minimum ou pour le prix des plaques des véhicules. C'est l'un des éléments très spécifiques du système helvétique qui n'existe presque nulle part ailleurs. Les initiatives passent au Parlement qui peut les refuser. Dans ce cas-là, il y a votation populaire.

Initiative cantonale en matière fédérale : 5000 citoyens peuvent aussi demander au canton d'intervenir auprès de la Confédération en déposant une initiative cantonale en matière fédérale.

Référendum obligatoire : Le référendum obligatoire permet aux citoyens de se prononcer en votations sur toutes les décisions stratégiques du Parlement (dépenses importantes, changement au niveau constitutionnel).

Référendum facultatif : toutes les lois votées par le Parlement peuvent être contestées par la population si 8 communes ou 2000 citoyens le demandent. (Dernier exemple en date, la suspension de la baisse fiscale).

Pétition : les citoyens peuvent déposer une pétition qui est un texte qui n'a pas de valeur politique déterminée, mais qui doit être traitée par les autorités selon la Constitution jurassienne. La pétition est souvent utilisée pour des thématiques trop larges pour pouvoir être contenues dans un seul texte légal.

Tout ceci est décrit dans la [constitution](#) cantonale.

Un exemple phare de la participation civile aux prises de décision est finalement bien entendu la *Landsgemeinde* que connaissent les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris.

2. Points particuliers pour le Jura

Droit de vote : Les Suisses peuvent bien sûr voter en matière communale et cantonale, mais c'est le cas également des étrangers qui sont en Suisse depuis 10 ans et dans le canton depuis un an, à l'exception des votations qui touchent la Constitution cantonale. Avec cette règle, le canton du Jura est l'un des plus libéraux en la matière et donc c'est une part très importante de la population résidente qui peut influencer son canton.

La **candidature à des fonctions politiques** est également encouragée puisque les frais d'impressions sont payés par l'Etat pour autant que le candidat obtienne au moins

3% des suffrages, la propagande des partis est distribuée par les communes. Le fait de ne pas avoir d'argent n'est donc pas un frein aussi important qu'ailleurs.

3. Possibilités pour la société civile d'intervenir dans les décisions fédérales

Le citoyen élit directement tous ses représentants au niveau communal, cantonal et fédéral (pour le législatif).

L'**initiative populaire au niveau fédéral** permet en outre d'initier le processus de modification total ou partiel de la Constitution fédérale. Il faut pour cela minimum 100'000 signatures de citoyens ayant le droit de vote. Avec le **référendum obligatoire**, le peuple est appelé à s'exprimer, en compagnie des cantons, par exemple sur la révision de la Constitution ou l'adhésion à des organisations de sécurité collective. Le **référendum facultatif** permet à 50'000 citoyens ou huit cantons de soumettre au vote du peuple par exemple les lois fédérales ou les traités internationaux d'une durée indéterminée et non dénonçables.

Via les **procédures de consultation**, quant à elles, des projets fédéraux d'une grande portée notamment politique, financière, écologique ou sociale sont soumis à titre préliminaire à tous les cercles potentiellement intéressés afin d'examiner s'ils sont corrects et acceptables – dans ce cadre, la société civile peut, si elle le souhaite, se prononcer sur tout sujet qui lui semble d'importance.

4. Conclusion

En résumé en Suisse et dans le canton du Jura en particulier, la grande majorité des citoyens peuvent être élus, sont consultés sur les décisions importantes, sont une source potentielle de nouvelles bases légales et peuvent « contrôler » les décisions prises par le Parlement. Il s'agit donc d'une **participation massive et active**.

Cette expérience facilite l'engagement des représentants venant de Suisse dans les échanges de vues sur les formes et les enjeux de la participation civile aux décisions de l'Etat, notamment dans le cadre des travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. La Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales est un autre forum apprécié, sans oublier les organes statutaires du secteur jeunesse qui permettent aux participants de s'exprimer à un stade précoce de leur évolution citoyenne.

Mon pays soutient également, par les moyens de sa coopération au développement, les efforts internationaux visant à renforcer l'espace de la société civile et à responsabiliser celle-ci sur les affaires publiques. En Ukraine, par exemple, le programme « E-Governance for Accountability and Participation », a introduit toute une série d'instruments de démocratie en ligne en 2015. Dans ce cadre, plus de 15'000 pétitions en ligne ont pu être soumises et plus de 20'000 plaintes citoyennes ont été résolues via des mécanismes de plainte en ligne. Dans plusieurs pays partenaires, la Suisse travaille avec les municipalités afin de soutenir la prise en compte des demandes de la population locale par les politiques publiques. Ces projets portent une attention particulière à la situation des groupes marginalisés et mettent l'accent sur la participation des femmes au niveau local.

Pour conclure sur un reflet vivant de la diversité des thèmes abordés par les citoyens et citoyennes dans la vie publique suisse, je vous propose de visiter le site

<https://www.swissinfo.ch/fre/democratiedirecte>

en anglais

<https://www.swissinfo.ch/eng/directdemocracy>

ainsi que le site officiel

<https://www.ch.ch/fr/democratie/>

<https://www.ch.ch/en/demokratie/>

et pour plus d'information sur le canton du Jura :

<https://www.jura.ch/CHA/SIC/Jura-Portrait.html>

Merci de votre intérêt, et bonne navigation !

David Eray